Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_022-DE

MORLAIX communauté

Morlaix Communauté
Séance du lundi 9 février 2026
Délibération D26-022

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres titulaires présents : 41
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 45

Secrétaire de séance : Valérie Scattolin

Étaient présents : **Carantec** : Nicole Ségalen-Hamon, Alban Le Roux **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** Jean-Marc Le Berr **Lannéanou** : Hervé Saint-Jalm **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Jean-René Péron **Locquénolé** : Francis Lebrault **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Laëtitia Abily, David Guyomar, Nathalie Barnet, André Laurent, Jean-Charles Pouliquen, Marie Gallouédec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Nolwenn Malengreau **Plouégat-Guerrand** : Renaud de Clermont-Tonnerre **Plouézoc'h** : Brigitte Mel **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Hervé Le Ruz **Plougonven** : Bernadette Auffret, Jean Laurent Hamon **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Odette Colas **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Monique Nedellec **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Martine Gireault, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Jean-Marc Le Berr **Morlaix** : Sabine Duval-Arnould à Jean-Charles Pouliquen ; **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski à Aude Goarnisson

Était représenté : /

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Guerlesquin :** Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouigneau** : Johny Delépine.

Gestion de l'exploitation et commercialisation des séjours sur l'éco-gîte du Phare de l'Île Noire : Convention de mandat entre Morlaix Communauté et l'Office de Tourisme Baie de Morlaix Monts d'Arrée

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°15 "Accompagner les projets touristiques et culturels durables"

Rapporteur : Nathalie Bernard

Morlaix Communauté souhaite déléguer à son Office de Tourisme — considéré comme une extension de ses services — la gestion et la commercialisation d'un équipement tel que l'éco-gîte du Phare de l'Île Noire. Cette possibilité s'appuie sur les règles encadrant les missions des offices de tourisme, qui incluent la gestion d'équipements et la promotion des séjours.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_022-DE

Il est ainsi proposé de mettre en place une convention de mandat entre Morlaix Communauté et l'Office de Tourisme communautaire, afin de confier à ce dernier la commercialisation des séjours et le suivi de l'éco-gîte comprenant :

- la vente des séjours,
- l'organisation sur site comprenant la conciergerie (réalisation de l'état des lieux d'entrée et de sortie et la remise des clés), la petite maintenance du bâtiment et le réassort de produits divers utiles aux clientèles en séjours
- l'organisation et la prise en charge des navettes de maintenance, nécessaires aux interventions d'urgence sur place (réalisées par la collectivité ou par l'office de tourisme)

Dans le cadre du mandat, l'Office de tourisme procède à l'encaissement des recettes des ventes de séjours, correspondant aux tarifs des séjours votés par Morlaix Communauté et intégrant les éventuels remboursements consentis.

Les recettes de commercialisation restent propriété de Morlaix Communauté.

L'Office de tourisme ne perçoit aucune commission sur les ventes régulières de séjours sur l'Ile Noire.

L'Office de tourisme pourra percevoir une commission de 10% du montant en cas de vente de prestation par son service réceptif, pour une opération ponctuelle, intégrée dans un package commercial et validée par la collectivité.

Vu la Convention pluriannuelle de moyens et d'objectifs 2026-2030 entre Morlaix Communauté et l'Office de Tourisme Baie de Morlaix et Monts d'Arrée en date du 15 janvier 2026 ;

Vu le projet de territoire Trajectoire 2030 : Orientation Stratégique 15.3 « Accueillir et aider les porteurs de projets »,

Considérant que les crédits sont inscrits au Budget principal, section de fonctionnement, gestionnaire TOURISME, nature 65736222, fonction 633, service OT ; et sous réserve de l'approbation du budget 2026 par le Conseil de Communauté ;

Le comptable public a été saisi de la convention de mandat le 08 janvier 2026 et a donné un avis

Vu l'avis favorable de la commission Économie – Tourisme – Commerce du 20 janvier 2026 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver la Convention de Mandat entre Morlaix Communauté et l'Office de Tourisme Baie de Morlaix Monts d'Arrée pour la gestion de l'exploitation et commercialisation des séjours sur l'éco-gîte du Phare de l'Île Noire,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Valérie Scattolin

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BAIE DE MONTROULEZ